

REPUBLICQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA  
PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL  
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION  
PUBLIQUE

83/748 du 4/10/1983 22025.T.B.  
DECRET N° /MTPS.DGTFP.DFP.

Portant intégration et nomination de  
Monsieur PANGOU-GOMA Samuel dans les  
cadres de la catégorie A, hierarchie  
I des Services Techniques (Elevage).

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

(/ISAS :

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;  
(/u la loi n° 25-80 du 13.11.80 portant amendement de  
l'article 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;  
(/u la loi n° 15-62 du 3.2.62 portant statut général  
des fonctionnaires ;  
(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.58 fixant le règle-  
ment sur la solde des fonctionnaires ;  
(/u le décret n° 60-90 du 3.3.60 fixant le statut  
commun des cadres de la catégorie A des Services Techniques ;  
(/u le décret n° 62-130/MF du 9.5.62 fixant le régime  
des rémunérations des fonctionnaires ;  
(/u le décret n° 62-195/FP du 5.7.62 fixant la hiérar-  
chisation des diverses catégories des cadres ;  
(/u le décret n° 62-197/FP du 5.7.62 fixant les caté-  
gories et hiérarchies des cadres créées par la  
loi n° 15-62 du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires ;  
(/u le décret n° 62-198/FP du 5.7.62 relatif à la  
nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de  
l'Etat ;  
(/u le décret n° 63-81/FP-BE du 26.3.63 fixant les  
conditions dans lesquelles sont effectués des stages probatoires  
que doivent subir les fonctionnaires stagiaires, notamment en  
ses articles 7 & 8 ;  
(/u le décret n° 67-50/FP-BE du 24.2.67 réglementant  
la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglemen-  
taires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions  
de carrière et reclassements ;  
(/u le décret n° 74-470 du 31.12.74 abrogeant et rem-  
plaçant les dispositions du décret n° 62-196/FP du 5.7.62 fixant  
les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;  
(/u le décret n° 79-154 du 4.4.79 portant nomination  
du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;  
(/u le décret n° 80-644 du 28.12.80 portant nomination  
des Membres du Conseil des Ministres ;  
(/u le Rectificatif n° 81-016 du 26.1.81 au décret  
n° 80-644 du 28.12.80 portant nomination des Membres du Conseil  
des Ministres ;  
(/u le décret n° 81-017 du 26.1.81 relatif aux inté-  
rims des Membres du Gouvernement ;  
(/u la lettre n° 2090/DMAF du 14.12.82 du Directeur des  
Affaires Administratives et Financières du Ministère de l'Agric-  
ulture et de l'Elevage transmettant le dossier de candidature  
de l'intéressé ;

.../...

Yh

Vu le Protocole d'accord du 29.11.80 signé entre le Congo et la Roumanie;

DECRETE :

ARTICLE 1ER.- En application des dispositions combinées du décret n° 60-90 du 3.3.60 et du Protocole d'accord du 29.11.80 susvisés; Monsieur PANGOU-GOMA Samuel, né vers 1954 à Kimongo, titulaire du Diplôme d'Ingénieur Zootechnicien, obtenu à l'Institut Agronomique Nicolae Balcescu de Bucarest (ROUMANIE), est intégré dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Techniques (Elevage) et nommé au grade d'Ingénieur Stagiaire, indice 710.

ARTICLE 2.- L'intéressé est mis à la disposition du Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage.

ARTICLE 3.- Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

Brazzaville, le 4 Octobre 1983

Par le Premier Ministre  
Chef du Gouvernement

le Ministre de l'Agriculture  
et de l'Elevage,

Marius MOUAMBENGA.-

le Ministre du Travail et  
de la Prévoyance Sociale,

Bernard COMBO MATSIONA.-

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

le Ministre des Finances,

Ithi Ossetoumba LEKOUNDZOU.-

AMPLIATIONS:

- JORPC 1
- DGTFF/DFP 3
- DFP/BST 1
- D.G.B. 3
- D.C.F. 1
- M.A.E. 1
- DOSSIER 3
- INTERESSE 1
- SGCM/BC 2